



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2025

Présents : J. BLONDEAU, S. CREVOISIER, A. DEJEUX, A. FORAY, S. HORY,
J. MAILLARD, E. MICHAUD, T. PIERRE, P. TACHE, S. VUGRIC.

Excusés : V. MOMET.

Secrétaire de séance : E. MICHAUD.

QUORUM : 5. Le quorum est atteint.

1 – Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 02 octobre 2025.

Après lecture, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, ce procès-verbal.

2 - Délibération sur l'autorisation donnée au maire pour réaliser des dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif 2026.

Préalablement au vote du Budget Primitif 2026, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2025.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2026 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2025, hors chapitre 16 (Remboursement d'emprunts), pour les montants suivants :

	Montant du Budget 2025	Ouverture des crédits
Chapitre 20	0 €	0 €
Chapitre 21	17 500 €	4 375€
Chapitre 23	0 €	0 €
Solde d'investissement reporté de 2022	0 €	0 €
TOTAL	17 500 €	4 375 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, les mandatements des dépenses d'investissement dans la limite de 4 375 euros avant le vote du Budget Primitif 2026.

3 – Zonage eau potable sur Augerans.

Après l'exposé du Maire sur le schéma de distribution d'eau potable sur la commune, le Conseil Municipal n'émet aucune remarque sur le zonage proposé par la CCVA et n'apporte aucune modification à ce zonage.

4 – Participation financière de l'employeur à la mutuelle santé des Agents de la collectivité à partir du 01/01/2026.

Au 01/01/2026, toutes les collectivités territoriales employeurs se doivent de participer au coût de la mutuelle de santé de ses agents, à hauteur de 15 € minimum par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de participer à la mutuelle de santé de sa secrétaire de mairie à hauteur de 30 euros par mois, à compter du 01/01/2026.

5. Complément d'Indemnisation Annuelle.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite attribuer un Complément d'Indemnisation Annuelle aux agents de la commune, à l'agent technique Valérie BAS à hauteur de 200 euros nets et à la secrétaire de mairie Christelle CARTAUX à hauteur de 400 euros nets.

Ces primes seront versées en janvier 2026.

6. Part IFSE de la secrétaire de mairie à revaloriser.

L'IFSE (Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise est l'indemnité principale du Régime Indemnitaire mis en place en 2017, versée mensuellement, pour valoriser l'exercice des fonctions de l'agent. Cette indemnité est revalorisée, à minima, tous les 4 ans. Elle n'a pas encore fait l'objet d'une revalorisation depuis sa mise en place.

Le Maire propose de revaloriser l'indemnité de la secrétaire de mairie, passant de 111€ à 133 € mensuels à compter du 01/01/2026 et en informe ainsi son Conseil Municipal.

7 – Rappel sur la protection des données dans le cadre du RGPD.

Le Maire rappelle aux élus, que dans le cadre du RGPD, il faut minimiser la collecte d'informations personnelles. Il est interdit d'utiliser les données personnelles à des fins de communication politique et de collecter des données sensibles, surtout que nous sommes en période préélectorale.

8 – Informations et questions diverses.

Achat d'un lave-vaisselle à hauteur de 3000 euros Hors taxes pour la salle Jodelet. Il devrait être installé en janvier.

Décès de Madame SARDET Monique ce 11 décembre 2025. La concession au nom de Monsieur SARDET Roger a été acquise avec un monument posé sur l'emplacement. La commune doit l'enlever à ses frais car elle se doit de vendre une concession correspondant à un emplacement sans monument.

La distribution de 37 colis aux Aînés de la commune a eu lieu ce samedi 13 décembre 2025.

Les vœux du Maire auront lieu le samedi 10 janvier 2026 à 17 heures 30 à la salle Jodelet lors de la traditionnelle galette des rois.

La séance est levée à 19 heures 30.

Le Maire,
Alain DEJEUX.



La Secrétaire de séance,
Elisabeth MICHAUD.

